



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Revalorisations salariales des fonctionnaires

Les revalorisations salariales prévues par le gouvernement ne seront applicables qu'avec un accord majoritaire des organisations syndicales de la fonction publique.

Le texte portant sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) a été présenté aux organisations syndicales le 9 juillet.

Ce texte est le fruit de deux années de négociations.

Les organisations syndicales ont jusqu'au 30 septembre prochain pour se prononcer.

“S'il n'y a pas d'accord, il n'y aura pas de revalorisation” a indiqué la ministre de la fonction publique.

Pour qu'il y ait accord il faut l'approbation d'organisations pesant plus de la moitié des suffrages aux dernières élections professionnelles.

Pour la ministre, *«tous les agents sans exception verront leur salaire augmenter.»*

Les fonctionnaires des catégories A et C seront augmentés à partir de 2017, ceux de catégorie B à partir de 2016. La ministre s'est refusée à évaluer le coût de ces mesures pour les finances publiques.

La ministre a indiqué que les revalorisations entraîneraient, à partir de 2017, la suppression du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa), qui permettait de compenser le recul du pouvoir d'achat des fonctionnaires du fait du gel du point d'indice et de l'inflation.

Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES certaines avancées sont à prendre en compte (garantie d'une carrière sur au moins deux grades, réforme des modalités d'appréciation de la valeur professionnelle des agents “pour être simplifiées et harmonisées”. Un dispositif “plus juste” sera instauré pour permettre “une accélération des carrières des fonctionnaires concernés”).

Toutefois, l'attitude du gouvernement présentant son projet sous forme d'ultimatum n'est pas digne d'un dialogue social constructif. De plus, sur le fond, le point d'indice n'est pas dégelé (soit depuis 2012 une baisse de 3 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires).

L'Etat doit améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires qui subissent sa gestion purement comptable des effectifs et les restructurations permanentes. Les fonctionnaires doivent retrouver leur pouvoir d'achat et de véritables perspectives de carrières.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com